

PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 13 JANVIER 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le treize janvier à dix heures, le Conseil Municipal de la Commune de LA VICOMTE-SUR-RANCE, légalement convoqué, s'est réuni, au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Alain BROMBIN, Maire.

Etaient Présents : Mesdames & Messieurs BROMBIN Alain, BERHELOT Vincent, GOURDELIER Yves, HAMON Pascal, LE BOUCHER Gwénaëlle, SAGEAN Laurence, LEBOUDEC Christine, LOURADOUR-DURAND Gisèle, PIEPLU Vincent, DESERT Christelle, RAULT Didier, RUCET Angélique.

Avaient délivré pouvoir : Monsieur LEMOINE Claude a donné pouvoir à Madame LEBOUDEC Christine, Monsieur ACINA Alain a donné pouvoir à Monsieur HAMON Pascal.

Secrétaire de séance : Monsieur PIEPLU Vincent

Date de convocation : le vendredi 5 janvier 2024

Nombre de conseillers en exercice : 14

Nombre de présents ou représentés : 14

Nombre de votants : 12

ORDRE DU JOUR :

- Approbation du PV du 7 décembre 2023

Finances

- Question 1 / Décision modificative n°2 au budget lotissement 2023
- Question 2 / Clôture du budget annexe Lotissement Les Coteaux de Rance.

Point d'informations diverses.

Monsieur Vincent PIEPLU a été nommé secrétaire de séance en application des dispositions de l'article L2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Le quorum étant atteint (12), Monsieur Le Maire, ouvre la séance du conseil municipal.

Adoption du procès-verbal du Conseil Municipal du 7 décembre 2023

Il s'agit d'approuver avec ou sans observations le procès-verbal du conseil municipal du 7 décembre 2023.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité

- **APPROUVE** le procès-verbal de la séance du conseil municipal du 7 décembre 2023.

DÉLIBÉRATION N° 1/2024 : Décision modificative n° 2 au budget Lotissement 2023.

VU le code général des collectivités territoriales, et notamment les articles L. 1612-11 et L2311-1 suivants relatifs au budget ;

VU l'instruction budgétaire et comptable M14 ;

VU la délibération du Conseil Municipal n° 17/2023 en date du 6 avril 2023 portant approbation du budget primitif 2023 ;

Il est exposé ce qui suit :

En application des dispositions de l'article L.1612-11 du CGCT : « sous réserve du respect des dispositions de l'article L.1612-1, L1612-9 et L1612-10, des modifications peuvent être apportées au budget par l'organe délibérant, jusqu'au terme de l'exercice auquel elles s'appliquent »

Une décision modificative s'avère nécessaire afin de pouvoir reverser l'excédent réalisé sur le budget du lotissement sur le budget principal de la commune.

Ainsi, la décision modificative vise à réduire :

- Le montant des dépenses prévues au chapitre 011 - article 605 achats de matériel

Et à augmenter

- Les dépenses du chapitre 65 Autres charges de gestion courante – article 6522 excédent à reverser

Il est ainsi proposé au Conseil Municipal d'autoriser les modifications indiquées dans le tableau ci-dessous :

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

CHAPITRE/ARTICLE	BP 2023	DM	TOTAL BP+DM
Chapitre 011 – article 605 achats de matériel, équipements et travaux	82 000 €	- 66 400 €	15 600 €
Chapitre 65 Autres charges de gestion courante / 6522 Excédent à reverser au BP	6 397.81 €	+ 66 400 €	72 797.81 €
Solde DM		0 €	

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- **APPROUVE** la décision modificative n°2 au budget du lotissement La Motte pour l'année 2023.

VOTE à l'unanimité.

DÉLIBÉRATION N° 02/2024 – Clôture du budget annexe Lotissement Les Coteaux de Rance

Les opérations du lotissement les Coteaux de Rance et les ventes étant désormais achevées, il est proposé de décider la clôture budgétaire et comptable de ce budget annexe.

Le résultat sera déterminé au vu du compte administratif et du compte de gestion 2023. Il pourra alors être transféré au budget principal.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- **ACTE** l'achèvement des opérations et des ventes du Lotissement Les Coteaux de Rance
- **DECIDE** le versement du solde du budget annexe Lotissement Les Coteaux de Rance soit 72 731.34€ au budget principal de la commune.
- **DECIDE** de la clôture du budget annexe correspondant.

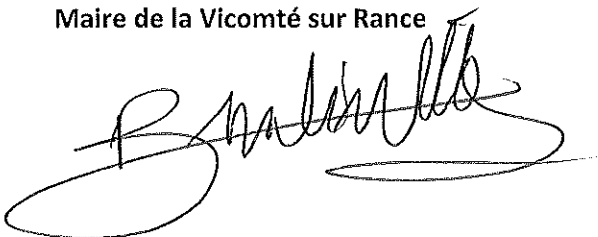
VOTE à l'unanimité.

INFORMATIONS – QUESTIONS DIVERSES

- Prochain conseil le 1^{er} février 2024

La séance est levée à 10h14

Vu Monsieur Alain BROMBIN,
Maire de la Vicomté sur Rance



Vu Monsieur Vincent PIEPLU,
Secrétaire de séance

